



N° 22

POUR PUBLICATION IMMEDIATE
LE MERCREDI 14 AVRIL 1965.

AIDE DE L'ETAT AU SERVICE UNIVERSITAIRE CANADIEN OUTRE-MER

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, a fait aujourd'hui la déclaration suivante.

L'idée d'un service bénévole accompli par des jeunes dans les pays d'outre-mer en voie de développement est une des innovations les plus remarquables et les plus intelligentes de notre époque.

Depuis trois ans, le Service universitaire canadien outre-mer (SUCO), organisme national bilingue et non confessionnel, place des jeunes dans les pays en voie de développement. Il y a à l'heure actuelle un peu plus de 200 jeunes Canadiens et Canadiennes outre-mer, dans le cadre de ce programme.

L'an dernier, pour la première fois, le gouvernement apportait son aide au SUCO, en faisant assurer le transport des volontaires par l'Aviation canadienne.

J'ai le plaisir d'annoncer que cette année le gouvernement se propose de consacrer au SUCO, pour lui permettre de développer largement son activité, des fonds de l'Aide extérieure de l'ordre du demi-million de dollars. J'entretiens l'espoir que cette aide gouvernementale, qui assurera notamment tous les déplacements et transports du SUCO, permettra à celui-ci de doubler son programme en cours et de mettre à l'oeuvre dans les pays en voie de développement, d'ici septembre, 400 volontaires.

Je suis convaincu qu'il est possible d'instituer et de maintenir entre le SUCO et le gouvernement une collaboration active, qui préservera l'indépendance, la vitalité et le caractère bénévole du SUCO tout en le faisant bénéficier de la stabilité et des moyens de l'Etat.

Je tiens à signaler avec admiration le rôle qu'ont joué de nombreux Canadiens à la tête du SUCO, et en particulier son président, M. J. Francis Leddy, président de l'Université de Windsor. J'espère que les Canadiens continueront d'appuyer financièrement le SUCO.

Je ne connais pas de plus admirable moyen pour un jeune homme ou une jeune fille de servir ses frères et la cause de la paix et de la fraternité internationales que celui de participer à un programme de ce genre.

Je sais que les jeunes Canadiens viendront volontiers offrir leurs services et appuieront de tout coeur ce programme bénévole. Notre objectif est de faire en sorte que toute personne qualifiée à laquelle on trouve une position valable dans les pays en voie de développement puisse servir deux ou trois ans à l'étranger. Les qualités exigées à cette fin ne comprennent pas nécessairement un degré universitaire. Il faut des infirmières, des techniciens, des comptables, des sténographes et beaucoup d'autres personnes expérimentées. Signalons toutefois que les instituteurs possédant une formation universitaire sont particulièrement ^{en} demande.

J'ose espérer que d'ici un an ou deux quelque 1,000 jeunes Canadiens seront en service dans les pays étrangers en voie de développement.

L'une des premières tâches de la Compagnie de jeunes Canadiens sera d'étudier et de déterminer les nombreuses nécessités auxquelles il faudra répondre pour se préparer à cet accroissement considérable du nombre de jeunes Canadiens servant à l'étranger dans le cadre de programmes de développement international comme le SUCO.

La Compagnie de jeunes Canadiens travaillera dans la plus étroite coordination et collaboration avec le SUCO et j'ose espérer que d'ici quelque temps l'on pourra faire part d'autres initiatives dans ce passionnant domaine qui, j'en suis convaincu, séduira l'imagination de tous les Canadiens.